



FONDS DISTINCTS

Solution de placement pour la retraite assortie d'avantages



87%

des Canadiens de 55 ans et plus qui désirent des placements offrant à la fois une garantie du capital et des perspectives de croissance



60%

des Canadiens qui ne savent pas que cette option existe grâce aux fonds distincts



83%

des Canadiens qui disent que la planification successorale est importante pour eux

Et pourtant **72 % ne savent pas** que les fonds distincts offrent des avantages uniques en matière de planification successorale, comme une exemption du processus d'homologation qui assure le caractère confidentiel de l'opération

La vérité sur les fonds distincts

Les fonds distincts peuvent être enregistrés ou non



Il faut avoir 65 ans pour investir dans un fonds distinct



Les fonds investis dans les contrats de fonds distincts sont immobilisés



Un élément important de votre portefeuille de placement



Protection garantie de votre capital contre les replis du marché



Potentiel de croissance d'un fonds commun de placement



Transfert plus rapide des fonds en franchise d'impôt aux bénéficiaires



Placements faciles qui coûtent aussi peu que 50 \$ par mois*